



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00134

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC, CONSTITUTIVE D'UN ACCOTEMENT DE VOIE ET DE STATIONNEMENT, SISE RUE ALBERT CAMUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC, CONSTITUTIVE D'UN ACCOTEMENT DE VOIE ET DE STATIONNEMENT, SISE RUE ALBERT CAMUS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie », en lieu et place des communes membres.

Saint-Etienne Métropole a été sollicitée par la société SCCV le Victoria, en accord avec la commune de Saint-Priest-en-Jarez, pour l'acquisition d'une emprise de la voie, d'une superficie approximative de 50 m², située aux abords de la parcelle cadastrée AL n°130, sise rue Albert Camus sur ladite commune, qui relève du domaine public métropolitain.

Cette emprise aurait pour fonction d'améliorer l'accès au projet d'aménagement, prévu par cette société, sur la parcelle AL n°130, dont elle est propriétaire, permettant ainsi de limiter les éventuels désordres générés par la mise en œuvre de leur projet.

Cette cession ne pourra intervenir qu'après la désaffectation et le déclassement du domaine public métropolitain, de cette emprise. Elle redeviendra alors propriété privée de la commune de Saint-Priest-en-Jarez qui pourra de fait procéder à la vente.

La surface concernée par la cession n'est pas indispensable à l'usage de la circulation publique. La désaffectation entraînera la suppression de trois stationnements existants qui sera compensée, par la création, aux frais et par les soins de l'entreprise demanderesse, de trois nouvelles places sur une partie adjacente à l'emprise cédée.

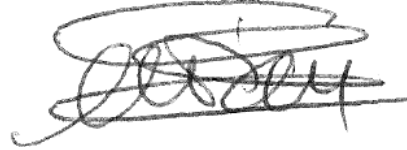
En conséquence, Saint-Etienne Métropole souhaite dans un premier temps constater la désaffectation de cette partie de la voirie, conditionnant sa sortie du domaine public, pour permettre sa cession par la commune de Saint-Priest-en-Jarez.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **constate la désaffectation du domaine public métropolitain, d'une emprise de la voie publique intitulée « Rue Albert Camus » sur la Commune de Saint-Priest-en-Jarez.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU